COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II 1 7 NOV. 2022

N°) EGG. 2022-47

Affiche le 1811/12022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nº DELIB 2022 47

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2022

<u>Présents</u>: MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, PERROT, ORAND, PACHOUD.

<u>Excusés</u>: M. BOINOT, Mmes RACHON, MAIRE, RIVATON, TANIOS, NAZZI, LAURENCO, COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet: Subventions aux associations 2022

Domaine d'intervention: 7.5-Finances locales - Subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention des associations locales, celles relevant des clubs sportifs ou assimilés ayant été étudiées par la commission communale des sports en s'appuyant sur les activités 2021/2022.

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

Associations	Subvention 2020-2021	Subvention 2021-2022
ACCA	200,00 €	200,00 €
ADMR	2 250,00 €	2 250,00 €
Apel Les Primevères	200,00 €	200,00 €
APE Emilio	200,00 €	200,00 €
Art et Culture	600,00 €	600,00 €
Association Socioculturelle de Fauconnières	900,00 €	900,00 €
Basket Club	1 600,00 €	1 600,00 €
Fêtes et Loisirs	900,00 €	900,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €	300,00 €
Judo Club	500,00 €	500,00 €
Montélier Je Lis	1 850,00 €	1 850,00 €
Pétanque des Amis	500,00 €	500,00 €
Tennis club	1 000,00 €	1 000,00 €
Tennis de Table	480,00 €	480,00 €
U.S.M.	2 000,00 €	2 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi des subventions proposées ci-devant,

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. Montélier, le 16/11/2022

Le Maire,

Bernard VALLON (Drôme